
AU SOMMAIRE

- **Inscription au registre des personnes vulnérables**
 - **Atelier couches et protections périodiques lavables mercredi à la ressourcerie**
-



Le Maire est tenu d'instituer et de tenir à jour un registre nominatif communal des personnes âgées et des personnes handicapées de sa commune vivant à domicile, qui en font la demande ou à la demande d'un tiers (parents, voisins, médecin...).

Ce registre a pour finalité d'apporter un soutien et une assistance en cas de risques exceptionnels (canicule, inondation, épidémie...) et permet d'assurer une veille sociale et de prodiguer des conseils sanitaires. Toutes les informations recueillies sont strictement confidentielles.

Qui peut s'inscrire ?

- ✓ Les personnes de 65 ans et plus
- ✓ Les personnes majeures en situation de handicap

Comment s'inscrire ?

En remplissant le formulaire prévu à cet effet : disponible [en ligne](#) ou à l'accueil mairie.

A nous retourner par mail (mairie-st-guilhem@orange.fr) ou en le ramenant à la mairie.

Besoin d'infos ? Contactez la commune ☎ 04 67 57 70 17

N'hésitez pas à en parler à vos proches !

INSCRIPTION SUR LE REGISTRE des personnes vulnérables

Un geste simple pour être mieux accompagné



VOUS ÊTES CONCERNÉ(E) ?



**VOUS AVEZ
65 ANS ET PLUS**



**VOUS ÊTES EN
SITUATION DE HANDICAP**



VOUS ÊTES FRAGILE
(maladie, isolement,
dépendance...)

Le registre des personnes vulnérables permet à la commune de vous contacter en cas de risque exceptionnel (canicule, grand froid, crise sanitaire, etc.) afin de vous apporter assistance et soutien.



Comment s'inscrire ?



**Remplissez
le formulaire**
(disponible en mairie
ou sur le site internet)



Déposez votre dossier
en mairie ou envoyez-le
par courrier ou par mail



**Vous pouvez également
vous inscrire
par téléphone**
auprès de la mairie



IMPORTANT : L'inscription est **volontaire, confidentielle** et peut être faite par la personne concernée ou par un proche (avec son accord).

Le prochain atelier découverte **des couches et protections périodiques lavables**, organisé par le Syndicat Centre Hérault, aura lieu le **mercredi 17 juin** à la Ressourcerie Cœur d'Hérault à 10h

(ZAE La Garrigue - 4, rue des Chênes verts 34725 Saint-André de Sangonis).

Animé par Couchicoucha, l'atelier permettra d'aborder différents sujets autour des protections périodiques et couches lavables : avantages, systèmes, mode d'emploi, entretien...

L'atelier est gratuit et sur inscription: (juliesaumureau@syndicat-centre-herault.org) ou par téléphone (04 30 49 13 52). Pour s'inscrire : communiquer les noms et prénoms des personnes à inscrire ainsi qu'un numéro de téléphone et la commune de résidence.

Toutes les personnes sont bienvenues.

Par la suite, il est sera possible d'emprunter gratuitement un kit de couches lavables afin de tester les différents modèles. *(Selon certaines conditions et uniquement pour les personnes qui résident sur le territoire).*

Nouveauté 2026 : une aide à l'achat est proposée à hauteur de 200 € selon certaines conditions (dont la participation à un atelier et l'emprunt d'un kit).

En savoir plus -> [site internet du Syndicat Centre Hérault](#)

Atelier découverte des

Protections périodiques et Couches lavables

Mercredi 17 juin, 10^h

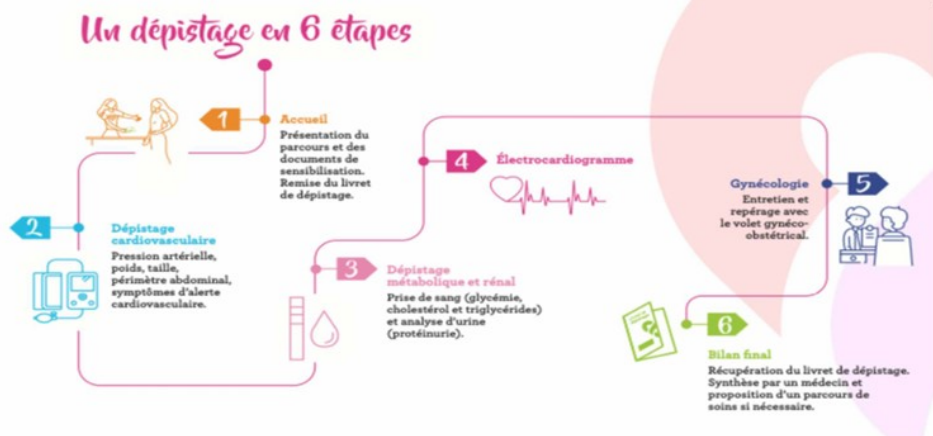
**À la Ressourcerie Cœur d'Hérault
de Saint André de Sangonis**

(ZAE La Garrigue –
4, rue des Chênes verts)



- ✔ Ouvert à tous
- ✔ Gratuit
- ✔ Sur inscription :
animation@syndicat-centre-herault.org





À propos

Agir pour le Cœur des Femmes

Agir pour le Cœur des Femmes est devenue en 6 ans une **Fondation incontournable dans la prévention des maladies cardiovasculaires des femmes**. Unique structure en France dédiée au repérage, à la sensibilisation et à la pédagogie autour de ces pathologies, elle déploie dans les territoires de nombreuses opérations de prévention en actions : **Bus du Cœur des Femmes, Journées du Cœur des Femmes, Journées du Cœur des Femmes en Entreprise**. Elles ont déjà permis de dépister plus de 25 000 femmes et de les réintégrer dans un parcours de soins.

Agir pour le Cœur des Femmes regroupe **une communauté de près de 5 000 professionnels de santé**, sur tout le territoire, de toutes les disciplines, qu'elle forme aux spécificités du risque cardiovasculaire et gynécologique.

Elle développe un **programme scientifique innovant, à travers un Observatoire National de la Santé des Femmes et des projets de recherche clinique appliquée à la prévention**.

Elle multiplie les **actions de sensibilisation et les interventions**, qu'elles soient médiatiques ou auprès des institutions.

La Fondation Alerte, Anticipe et Agit pour faire reculer les maladies cardiovasculaires des femmes en France.

Aurore NOEL - Responsable Prévention et des Territoires
aurore.noel@agirpourlecoeurdesfemmes.com / 06 70 16 42 49
www.agirpourlecoeurdesfemmes.com

La CPTS Centre Hérault

La **CPTS Centre Hérault** est une **association de libéraux de santé** (médecins, infirmiers, pharmaciens, infirmiers, kinés, orthophonistes, sage-femmes, etc.) qui ont choisi de travailler ensemble à **l'amélioration de l'accès aux soins de tous sur un territoire** clairement identifié (les 77 communes du Pays Cœur d'Hérault et 16 communes du Piscénois). Cet engagement se traduit par un **projet de santé territorial validé par l'Agence Régionale de Santé** et un **contrat signé avec l'Assurance Maladie**, qui détermine des objectifs à atteindre et assure un financement pour y parvenir.

Nos **6 missions réglementaires** portent sur l'amélioration de **l'accès aux soins**, l'organisation de **parcours de soins pluriprofessionnels**, le développement d'actions territoriales de **prévention**, l'organisation de la **réponse aux crises sanitaires exceptionnelles**, le développement de la **qualité** et de la **pertinence des soins**, **l'accompagnement des professionnels de santé**.

Notre site internet est en chantier : suivez-nous sur [LinkedIn](#) et [Facebook](#)
04 12 04 01 96 / contact@cpts-centre-herault.fr

Le Comité national de gestion des risques en agriculture réuni le 9 avril 2026 a reconnu le caractère de calamité agricole pour les dommages liés à l'excès de pluies du 19 au 23 décembre 2025.

L'arrêté ministériel du 29 avril 2026 porte reconnaissance du caractère de calamité agricole aux dommages subis par les agriculteurs de l'Hérault.

Le formulaire de demande d'indemnisation est mis à disposition des exploitants sinistrés sur le site de la préfecture de l'Hérault :

mairie de Saint-Guilhem-le-Désert

Grand Chemin du Val de Gellone, 34150, Saint-Guilhem-le-Désert

Cet email a été envoyé à {{contact.EMAIL}}

Vous avez reçu cet email parce que vous vous êtes inscrit à notre newsletter.

[Se désinscrire](#)

